news.belgium

19 déc 2020 -06:49

Appartient à Conseil des ministres du 18 décembre 2020

Réseautage clinique entre hôpitaux

Sur proposition du ministre de l'Economie Pierre-Yves Dermagne et du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a approuvé un avant-projet de loi relatif à l'exclusion des réseaux hospitaliers du contrôle des concentrations de l'Autorité belge de la Concurrence

L'avant-projet vise à exclure les réseaux hospitaliers cliniques locorégionaux du contrôle préalable des concentrations de l'Autorité belge de la Concurrence . Un des objectifs est notamment que les hôpitaux puissent mettre en œuvre le plus rapidement possible la réforme du secteur décidée en 2019 et obligeant les hôpitaux à faire partie d'un réseau hospitalier clinique locorégional.

L'avant-projet sera transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Avant-projet de loi modifiant la loi coordonnée du 10 juillet 2008 sur les hôpitaux et autres établissements de soins, en ce qui concerne l'application du contrôle préalable des concentrations pour le réseautage clinique entre hôpitaux.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Pierre-Yves Dermagne, Vice-Premier ministre et ministre de l'Economie et du Travail
Rue Ducale, 61
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 207 16 00
https://dermagne.belgium.be
contact@dermagne.fed.be

Nicolas Gillard Porte-parole (FR) +32 476 20 37 84 nicolas.gillard@dermagne.fed.be

Laurens Teerlinck Porte-parole (NL) laurens.teerlinck@dermagne.fed.be



news.belgium

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

Rue de la Loi, 23 1000 Bruxelles Belgique info@vandenbroucke.fed.be France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be

